

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
COMMUNE DE BARALLE

EGLISE SAINT-GEORGES
Rue de l'Eglise – 62860 Baralle

PHASE I

CONSERVATION/RESTAURATION DU CLOCHER

DCE – DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

AE – Acte d'Engagement

29 mai 2015

ACTE D'ENGAGEMENT

Maître de l'ouvrage :

COMMUNE DE BARALLE

Objet du marché :

Eglise Saint-Georges – Phase I - Conservation/restauration du clocher

Mode de passation et forme de marché :

MARCHE PUBLIC passé en PROCEDURE ADAPTEE en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

Il suit les dispositions de l'article 72 du Code des marchés publics relatif aux marchés à tranches conditionnelles.

Maîtrise d'œuvre :

Eric Barriol
architecte du patrimoine
45, rue Saint-Honoré - 75001 Paris
01 45 08 58 20 / e.barriol@orange.fr

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Monsieur le Maire de Baralle

Ordonnateur :

Monsieur le Maire de Baralle

Comptable public assignataire des paiements :

Monsieur le Maire de Baralle

PREAMBULE: LISTE DES LOTS (MARCHES SEPARÉS)

- Lot 1 : Gros œuvre
- Lot 2 : Couverture
- Lot 3 : Anti-pigeons
- Lot 4 : Art campanaire – Paratonnerre

LOT N° :

Article 1 : Contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article «pièces contractuelles» du cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG-Travaux et conformément à leurs clauses et stipulations ;

Le signataire (Candidat individuel),

M
Agissant en qualité de

m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Adresse électronique

Numéro de téléphone Télécopie

Numéro de SIRET Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

engage la société sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Adresse électronique

Numéro de téléphone Télécopie

Numéro de SIRET Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

Le mandataire (Candidat groupé),

M
Agissant en qualité de

désigné mandataire :

du groupement solidaire

solidaire du groupement conjoint

non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Adresse électronique

Numéro de téléphone Télécopie

Numéro de SIRET Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

S'engage, au nom des membres du groupement¹, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

¹ Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint

Article 2 : Prix

Les travaux définis au C.C.A.P. sont en une seule tranche ferme et une prestation éventuelle supplémentaire (PSE) et sont répartis en 4 lots.

Le Lot n°1 comporte une prestation éventuelle supplémentaire (PSE), autrement dite option.

L'évaluation de l'ensemble des travaux, telle qu'elle résulte du détail estimatif est décomposée dans le tableau ci-après en mettant en évidence les montants hors T.V.A. et T.V.A. incluse dans chaque tranche.

Désignation du lot : **Lot n°**

Pour la solution de base (sans options)

Montant de l'offre par lot			
	Montant H.T.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
Solution de base - montant total :
Soit en toutes lettres (Montant T.T.C.) :			

Pour les options du Lot 1

Montant de l'offre par lot			
	Montant H.T.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
PES - montant total :
Soit en toutes lettres (Montant T.T.C.) :			

Aucune variante ni prestation supplémentaire ou alternative n'est autorisée.

Article 3 : Délais d'exécution

Le délai d'exécution est fixé à **5 mois**, hors période de préparation et hors travaux en options.

Les délais d'exécution de l'ensemble des lots partent de la date fixée par l'ordre de service, prescrivant au titulaire du lot concerné, de commencer (en premier) l'exécution des travaux lui incombant.

Le délai d'exécution propre au lot pour lequel je m'engage sera déterminé dans les conditions stipulées au C.C.A.P.

Article 4 : Paiement

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants² :

- *Ouvert au nom de* :
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :
IBAN :
BIC :
- *Ouvert au nom de* :
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :
IBAN :
BIC :

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur³ :

un compte unique ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire;

les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

NB : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du C.C.A.P. s'appliquent.

Avance :

Je renonce au bénéfice de l'avance : NON OUI

(Cocher la case correspondante.)

Article 5 : Nomenclature communautaire

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant de l'article 43 du Code des marchés publics.

² Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.

³ Cocher la case correspondant à votre situation

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original
à
le

Signature du candidat
Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir
marché

La personne habilitée à signer le marché

à
le

DATE D'EFFET DU MARCHÉ

Reçu l'avis de réception postal de la notification
du marché signé

à
le

à
le

Le titulaire destinataire

La personne habilitée à signer le marché

**ANNEXE N° A L'ACTE D'ENGAGEMENT relative à la présentation
d'un sous – traitant OU ACTE SPECIAL**

A – Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché **DC13**

Nom de la personne morale : **Commune de Baralle**

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du Code des marchés publics :
le maire de la commune

Comptable assignataire des paiements : **le receveur municipal de Marquion**

Numéro de marché (*le cas échéant*) : Lot n° :

Objet du marché : **Commune de Baralle – Eglise Saint-Georges
Phase I - Conservation/restauration du clocher**

Nom ou dénomination et adresse du candidat ou du titulaire :
.....

B - Prestations sous-traitées **DC13**

Nature :

Montant prévisionnel des sommes à payer directement au sous traitant (T.V.A. comprise) :
.....

C - Sous-traitant **DC13**

Nom, prénom, raison ou dénomination sociale :

Forme juridique :

Numéro et ville d'enregistrement au registre du commerce ou au répertoire des métiers :

Adresse :

Téléphone :

Le sous-traitant : a droit au paiement direct n'a pas droit au paiement direct.

Le présent acte spécial :

- a pour objet d'accepter le sous-traitant et d'agréer ses conditions de paiement
- est un acte spécial modificatif ; il annule et remplace celui du :/...../20.....

- Compte à créditer (intitulé, numéro, ...) :

Joindre un relevé d'identification bancaire ou postal

- Avance forfaitaire :

- le marché ne prévoit pas d'avance forfaitaire
 le sous-traitant demande à bénéficier de l'avance forfaitaire
 le sous-traitant ne demande pas à bénéficier de l'avance forfaitaire

Moment de versement

Après la date de notification de l'acte spécial .. / .. / 20..... et à la date de commencement de l'exécution du contrat de sous-traitance / .. / 20..... .

Si le sous-traitant est présenté après la conclusion du marché, le paiement de l'avance forfaitaire au sous-traitant est subordonné, s'il y a lieu, au remboursement de la partie de l'avance forfaitaire versée au titulaire au titre des prestations sous-traitées.

Moment de remboursement

L'avance forfaitaire versée au sous-traitant sera remboursée dans les conditions fixées par l'article 115-II du Code des marchés publics.

- Autres paiements (*indiquer les modalités de calcul et de paiement des acomptes*)

.....
.....
.....

- Retenue de garantie

Le sous-traité : prévoit une retenue de garantie ne prévoit pas de retenue de garantie

- Pénalités

1. le sous-traité prévoit : des pénalités dont le montant est identique au montant des pénalités de retard ou d'indisponibilité susceptible d'être dues par le titulaire, au titre du marché, pour les mêmes prestations.
2. le sous-traité prévoit : des pénalités qui seront calculées selon la formule suivante :

.....
.....
.....

- Modalités de variation des prix : (*décrire les modalités de variations*)

.....
.....
.....

- Date ou mois d'établissement des prix :

- Mode de règlement : virement administratif

E - Capacités professionnelles et financières du candidat et déclaration de non interdiction d'accès aux marchés publics	DC13
---	-------------

- Le sous-traitant mentionnera ses capacités professionnelles et financières et produira une déclaration indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accès aux marchés publics.
- Le sous-traitant n'est pas tenu de mentionner ses capacités professionnelles et financières mais produira une déclaration indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accès aux marchés publics.

F - Exemple unique du titulaire	DC13
--	-------------

- Le titulaire a établi 'qu'une cession ou un nantissement de créance résultant du marché ne fait pas obstacle au paiement direct du sous-traitant dans les conditions prévues à l'article 116 en produisant soit l'exemplaire unique du marché qui lui a été délivré, soit une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créance' - article 114 alinéa 11.
- Le titulaire confie à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct l'exécution de prestations pour un montant supérieur à celui qui a été indiqué dans le marché. Il a obtenu la modification de l'exemplaire unique prévu à l'article 106 du Code des marchés publics.
- Le titulaire déclare que l'exemplaire unique a été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne peut être restitué. Il justifie que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée ou que le montant a été réduit afin que le paiement soit possible. Il donne une attestation du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché.

Si aucune de ces conditions n'est remplie, la sous-traitance est impossible.

G - Acceptation et Agrément Des conditions de paiement du sous-traitant	DC13
--	-------------

Le candidat ou le titulaire présente le sous-traitant désigné ci-dessus.
Les conditions de paiement et les modalités de règlement du sous-traitant sont précisées par le candidat ou le titulaire à la rubrique D du présent document.
La personne responsable du marché, compétente pour signer le marché accepte le sous-traitant et agréé ses conditions de paiement.

A..... le.....
Le candidat ou le titulaire

A..... le.....
La personne habilitée à signer le marché.

H- Notification de l'acte spécial au titulaire	DC13
---	-------------

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'acte spécial au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification une copie certifiée conforme du présent acte spécial.
A..... le